

INSCRIPTION A L'ECOLE MATERNELLE

ANNEE SCOLAIRE _____ / _____

ENFANT:

Nom : _____ Prénom : _____

masculin féminin Nationalité : _____

Date et lieu de naissance : _____

Domicile : N° _____, rue : _____

Commune : _____ Code postal : _____

ECOLE ET CLASSE PRECEDEMMENT FREQUENTEES : _____

PERSONNES TITULAIRES DE L'AUTORITE PARENTALE:

	MERE <input type="checkbox"/> * ou tutrice <input type="checkbox"/>	PERE <input type="checkbox"/> * ou tuteur <input type="checkbox"/>
Nom de naissance :	_____	_____
Prénom :	_____	_____
Nom d'usage :	_____	_____
Adresse :	_____	_____
Tél privé :	_____	_____
Tél professionnel :	_____	_____

Autres enfants à charge :

Nom	Prénom	Date de naissance	Ecole et classe fréquentées

PIECES A PRESENTER :

- **Livret de famille (original) ou extrait d'acte de naissance avec filiation (original)**
- **La présentation d'un justificatif de domicile récent (original) :** facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe (*téléphone portable non admis*) ou l'échéancier en cours **de moins de 3 mois**, une quittance de loyer de moins **de 3 mois** ; bail de location émanant d'un bailleur public (bailleur privé non admis) ; si vous êtes hébergé(e) tout courrier émanant d'un organisme officiel reçu à l'adresse de l'hébergeant, daté de moins de 3 mois, prouvant votre domicile (*un second justificatif pourra vous être demandé le cas échéant*).
- **Pièce d'identité établissant la qualité du responsable légal** (carte d'identité, passeport) et le cas échéant, les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement).
- **Copie du carnet de vaccination**

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements notés ci-dessus et m'engage à signaler à la Ville de Bitche tout changement dans la situation de l'enfant au cours de sa scolarité.

La mère ou tutrice (signature)

Bitche, le _____
Le père ou tuteur (signature)

(*)Cochez la case correspondante

Il est rappelé que l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt les peines prévues aux articles L. 433-19 et L. 441-7 du code pénal.

Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L. 313-I et L. 313-3 pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.

En application de la loi du 06/01/1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous êtes informés que :

- Les réponses au présent questionnaire sont obligatoires conformément à la circulaire n° 91-220 de l'Education Nationale en vue de la scolarisation des enfants.
- Les seuls destinataires de ces informations sont les services concernés de la Ville de Bitche et de l'Education Nationale.
- Vous êtes habilités à obtenir communication des informations nominatives recueillies et d'en demander toutes rectifications.